

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la municipalité d'Alleyn et Cawood **tenu 2 septembre 2025,** 10 chemin Jondee, lac Danford, Québec, J0X 1P0.

PRÉSENT :     Maire                     Carl Mayer  
                  Conseillers       Susan Tanner                     Guy Bergeron  
                                         Sidney Squitti                   James Giroux  
                                         Mona Giroux

La directrice générale, Isabelle Cardinal, et quatre (4) invités étaient également présents.

- 1. **Ouverture de la réunion**  
Maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 18 h 30.
- 2. **Enregistrement de la réunion**  
Déclaration du directrice générale
- 3. **Déclaration – Utilisation du langage choisi**  
La Déclaration d'utilisation du langage a été lue par la directrice générale, Isabelle Cardinal.
- 4. **Approbation de l'ordre du jour**

123-09-2025  
**PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux**  
Et il a décidé à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé avec des ajouts.

Adopté

- 5. **Déclaration de décorum**  
La déclaration de décorum a été lue par le conseiller Bergeron
- 6. **Déclaration d'intérêts ou conflit**  
Aucune déclaration d'intérêts ni conflit
- 7. **Approbation des procès-verbaux**

**Réunion régulière tenue le 5 août 2025**  
124-09-2025  
**PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti**  
Et, il a été résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 août 2025 soit approuvé avec modifications.

Adopté

**Les affaires découlant des procès-verbaux.**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Angela Giroux a fait une déclaration disant qu'elle est admissible à se présenter aux élections municipales de 2025 pour un siège de conseiller municipal.

Sidney Squitti est employée du gouvernement fédéral et a reçu la permission de son employeur de se présenter comme candidate à la mairie.

Claude Poussart a assisté à la réunion et a exprimé sa gratitude ainsi qu'aux deux (2) employés qui l'ont sauvé le 25 juillet 2025.

Yvon Sicard y est venu poser des questions sur le déneigement de la route Lauzon.

## 9. ADMINISTRATION

### 9.1 Rapport MRC Pontiac

Le pro-mairesse Squitti a fourni un rapport concernant la réunion du MRC à Pontiac. Le rapport est joint à ces procès-verbaux.

### 9.2 Congrès FQM

125-09-2025

#### PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, il a été résolu à l'unanimité que les conseillers Bergeron et Squitti, ainsi que la directrice générale Isabelle Cardinal, participent au Congrès de la FQM à Québec, et que toutes les dépenses liées au voyage, aux repas, à l'hébergement et aux frais de congrès soient couvertes par la municipalité.

**Adopté**

### 9.3 ERL 2023

#### Subvention MTQ (ERL) - 2023

- ATTENDU QUE** le ministère des Transports a accordé une compensation de 265 307 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;
- ATTENDU QUE** la compensation est distribuée à la municipalité pour la routine et l'entretien préventif des routes et ponts locaux dont la municipalité est responsable;
- ATTENDU QUE** cette résolution est accompagnée de l'annexe A;
- ATTENDU Qu'un** vérificateur externe présentera, dans le rapport financier 2023, le rapport de compte complété;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit signer les documents requis pour cette subvention;

#### POUR CES RAISONS,

126-09-2025

#### PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et a résolu à l'unanimité :

- QUE** la municipalité d'Alleyn et Cawood informe le ministère des Transports que l'utilisation de la compensation est conforme aux objectifs du programme;
- QUE** le maire Carl Mayer et la directrice générale Isabelle Cardinal sont autorisés à signer tous les documents requis liés à la subvention MTQ 2023 (ERL).

**Adopté**

### 9.4 Déneigement du Balm de Gilead

127-09-2025

#### PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux

Et il a été décidé à l'unanimité que le conseil approuve le déneigement de la route municipale Balm de Gilead par les employés municipaux pour la saison de déneigement 2025 – 2026.

**Adopté**

**9.5 Chemin Tranquillité**

128-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron**

Et il a été résolu à l'unanimité que le nom chemin « Tranquillité » soit approuvé par le Conseil, et que l'inspecteur municipal soit autorisé à procéder à l'enregistrement auprès de la Commission de toponymie du Québec.

**Adopté**

**9.6 Demande au Fonds local d'infrastructure alimentaire (LFIF) :  
Projets à petite échelle (Admission 2)**

- ATTENDU QUE** la population vieillissante de notre communauté;
- ATTENDU QUE** l'intérêt exprimé pour l'établissement d'une banque alimentaire dans le village de Danford Lake;
- ATTENDU QUE** que certains membres de notre communauté sont vulnérables et font face à des restrictions pour accéder aux services d'une banque alimentaire;
- ATTENDU QUE** qu'il n'y a actuellement aucune banque alimentaire dans un rayon de 45 minutes à 1 heure;

129-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti**

Et, résolu à l'unanimité

- QUE** la municipalité d'Alleyne et de Cawood approuve la soumission d'une demande d'aide financière en vertu de la *Fonds local d'infrastructure alimentaire (LFIF) : Projets à petite échelle (Admission 2)*, dans le but d'établir une banque alimentaire dans le village de Danford Lake;
- QUE** la municipalité autorise la directrice générale, Isabelle Cardinal, ou la coordonnatrice des projets spéciaux, Sheila Emon, à signer tous les documents relatifs à cette demande de financement au nom de la municipalité;
- QUE** la municipalité s'engage à faire un don annuel de 1 000 \$ pour approvisionner la banque alimentaire.

**Adopté**

**9.7 Commandite : Équipe de hockey des Rapids de Paugan Falls**

130-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti**

Et, il a été décidé à l'unanimité que le conseil approuve à nouveau le parrainage de l'équipe locale de hockey, les Paugan Falls Rapids, cette année.

**Adopté**

**9.8 Demande de service pour le règlement municipal 004-2025**

- ATTENDU QU'en** vertu de l'article 70 de la *Loi sur les pouvoirs municipaux* (C-47.1), une municipalité locale peut intervenir dans l'entretien d'une route privée avec la tolérance du propriétaire ou de l'occupant, à la

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATTENDU QU'en | demande de la majorité des propriétaires ou occupants vivant à côté;<br>vertu des articles 244.1 et suivant le <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (F-2.1), une municipalité peut, par un règlement, prévoir qu'un bien ou un service soit financé par des frais d'utilisation; |
| ATTENDU QUE   | la municipalité souhaite établir un cadre administratif permettant la gestion financière du déneigement sur certaines routes privées à la demande des résidents concernés;                                                                                                         |
| ATTENDU QUE   | l'avis de motion a été dûment remis par le conseiller James Giroux lors de la réunion tenue le 2 juin 2025;                                                                                                                                                                        |
| ATTENDU QUE   | ce règlement a été dûment adopté lors de la réunion du conseil municipal tenue le 7 juillet 2025 par le conseiller Tanner et a la résolution # 105-07-2025;                                                                                                                        |

131-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner**  
Et, résolu à l'unanimité;

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| QUE    | ce règlement vise à réglementer les conditions dans lesquelles la municipalité d'Alleynt-et-Cawood assumera la gestion financière de l'entretien et du déneigement des routes privées à la demande des résidents.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| QUE    | la municipalité peut gérer le déneigement et l'entretien d'une route privée lorsque les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> <li>une <b>demande écrite signée par au moins 51% des propriétaires</b> de propriétés résidentielles bordant la route est soumise à la municipalité avant le <b>1er octobre</b> de chaque année;</li> <li>Une approbation écrite <b>du propriétaire de la route privée</b> est fournie. Si le propriétaire ne donne pas son consentement, la demande ne sera pas examinée;</li> <li>un <b>devis</b> émis par un entrepreneur choisi par les résidents est joint à la demande;</li> <li>La demande doit être renouvelée annuellement avec un nouveau devis.</li> </ul> |
| QUE    | seuls les propriétaires de lots avec résidence seront facturés; Les terrains vacants ne seront pas facturés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| QUE    | la municipalité peut : <ul style="list-style-type: none"> <li>Accepter la soumission soumise et mandater l'entrepreneur pour effectuer l'entretien et/ou le déneigement;</li> <li>Ajouter <b>des frais administratifs égal à 10%</b> du montant total de la facture;</li> <li>Allouer le coût total (y compris les frais administratifs) <b>entre les propriétaires de propriétés résidentielles bordant la route privée</b> comme frais d'usage.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| QUE    | les montants seront perçus auprès des propriétaires concernés conformément à la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> . Ces frais seront inclus dans le registre fiscal de la municipalité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| QU’Une | lettre modèle destinée aux propriétaires pour la demande écrite est jointe à ce règlement comme suit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| QUE    | ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

**Adopté**

9.9 Subvention pour les archives  
132-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner**

Et il a été décidé à l'unanimité que la municipalité demande un financement pour organiser nos archives.

**Adopté**

9.10 Programme pilote Telus  
133-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux**

Et, il a été résolu à l'unanimité que la municipalité d'Alleyn et Cawood accepte de participer au projet pilote du système de suivi GPS de la flotte Power pour les véhicules municipaux afin d'évaluer sa fonction, sa couverture et son adéquation globale aux opérations municipales.

**Adopté**

9.11 Services d'incendie  
134-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti**

Et, il a été résolu à l'unanimité que la municipalité choisira de se retirer de l'étude.

**Adopté**

**10. FINANCES**

**Comptes payés pour le mois d'août 70 696,18 \$**

135-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner**

Et, il a été décidé à l'unanimité que la liste des comptes payés pour le mois d'août 2025 pour un montant de 70 696,18 \$ soit approuvée.

**Adopté**

**Comptes payer pour le mois d'août 31 511,25 \$**

136-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron**

Et, il a été résolu à l'unanimité que la liste des comptes fournisseurs pour le mois d'août 2025, d'un montant de 31 511,25 \$, soit approuvée.

**Adopté**

**Petite caisse pour le mois d'août 169,95 \$**

137-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux**

Et, il a été décidé à l'unanimité que la liste des dépenses pour le mois d'août 2025, d'un montant de 169,95 \$, soit approuvée.

**Adopté**

**10.4 - Déneigement du Balm de Gilead**  
138-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseillère James Giroux**

Et il a été décidé à l'unanimité que le conseil approuve le déneigement du chemin municipal Tanner par les employés municipaux pour la saison de déneigement 2025 – 2026.

## **11. ADMINISTRATION / FINANCES & COMMUNICATION & RH**

*Conseillères Mona Giroux et Sidney Squitti*

Conseillère Squitti a présenté le rapport.

## **12. URBANISME & ENVIRONNEMENT**

*Conseillères Mona Giroux, Susan Tanner et Sidney Squitti*

Les résultats du programme RSVL vont être affichés sur le site web de la municipalité.

## **13. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Conseillers Guy Bergeron et James Giroux*

Conseiller Jim Giroux a rapporté que 2,7 km sur Balm of Gilead ont été appliqués de gravier et que des travaux sur le chemin Presley sont à venir.

Conseiller Squitti a noté qu'il y avait une augmentation significative du trafic et des excès de vitesse sur l'autoroute 301 durant les premières heures du matin durant la fin de semaine. Elle a suggéré que le conseil envisage d'installer un passage piétonnier près du parc commémoratif Henry Heeney afin d'améliorer la sécurité publique. Elle a également souligné la nécessité d'une présence policière accrue dans le village. Si le détachement de la Sûreté du Québec à Campbell's Bay n'est pas disponible en raison d'engagements comme la foire de Shawville, elle a recommandé de demander de l'aide au détachement Maniwaki, ce qui a été fait avec succès par le passé.

Conseiller Bergeron a également indiqué qu'un camion blanc l'a dépassé sur la 301 à l'entrée du parc.

## **14. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES & MONT O'BRIEN**

*Conseillère Sidney Squitti et Conseiller Guy Bergeron*

Le conseiller Bergeron a indiqué qu'un grand travail a été fait sur le site de Mont O'Brien et s'est demandé quand les toilettes et les conteneurs à ordures seront installés.

Conseillère Squitti a indiqué que la plateforme de ciment du parc commémoratif Henry Heeney sera installée à l'automne et que la construction du pavillon commencera provisoirement au printemps 2026.

## **15. CAMP D'ÉTÉ, LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE ET JEUNESSE**

*Conseillères Mona Giroux, Susan Tanner et Sidney Squitti*

Conseiller Squitti a rapporté que le camp d'été du Danford Lake a été un grand succès. Elle a indiqué que des discussions sont en cours concernant la possibilité d'élargir la programmation pour inclure des camps pendant les vacances scolaires de novembre et de mars. Avant d'aller de l'avant, le conseiller Squitti a recommandé de mener une enquête communautaire afin d'évaluer l'intérêt et de déterminer s'il y a suffisamment de demande pour ces programmes supplémentaires.

## **16. ASSOCIATIONS (Aînés, Bethany Hall, églises, cénotaphe, chalets et activités récréatives)**

*Conseillères Mona Giroux, Sidney Squitti et Conseiller Guy Bergeron*

Conseillère Squitti a donné une mise à jour sur la Bethany Hall.

## **17. NOUVELLES AFFAIRES**

## **18. CORRESPONDANCE**

Barbara Foster a soumis une demande concernant le panneau d'arrêt à l'intersection de Chemin Cawood.

- Stephanie Milford a soumis une correspondance concernant les services de collecte des ordures.

## 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Angela Giroux avait des questions concernant les points à l'ordre du jour suivants :

ERL 2023

Banque alimentaire

MOB

## 20. DIVERS

Conseiller Bergeron a donné un avis de motion de son intention d'introduire un règlement interdisant l'utilisation de bateaux motorisés sur le lac O'Brien.

**Moi, Isabelle Cardinal, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Alleyn et Cawood, certifie par la présente qu'il y a suffisamment de fonds pour couvrir les résolutions suivantes :**

## 21. Suspension de la séance

138-09-2025

**PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux**

Et, il a résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 19 h 50,

**Adopté**



**Carl Mayer, maire**



**Isabelle Cardinal, directrice générale et secrétaire trésorière**